

**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées  
Contact personnels Biatoss  
06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50**

**Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à  
[toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)**



**Toute l'équipe du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées vous souhaite une  
prise dans les meilleures conditions possibles.**

**Pour nous contacter :**

Par mail : sur la boîte académique [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr) ou [nbielle@sgen.cfdt.fr](mailto:nbielle@sgen.cfdt.fr)  
ou [gservy@sgen.cfdt.fr](mailto:gservy@sgen.cfdt.fr)

Par téléphone tous les matins de 7h30 à 12h30 : 06 20 89 63 69 et le mercredi et  
jeudi matin de 8h à 12h au 06 27 73 46 85.

Via la messagerie du site ITRF : [https://sgenmidipy.fr/WORDPRESS\\_ITRF/](https://sgenmidipy.fr/WORDPRESS_ITRF/)



**C'est la saison de...**

**S'inscrire pour les formations du PrAF :**

Campagne d'inscription au PrAF du 1<sup>er</sup> au 22 septembre 2022 (Titulaires et contractuels  
sont invité.e.s à formuler des vœux de formation)

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/ouverture-de-la-campagne-individuelle-de-formation>



**PASS SPORT**

**Demander à bénéficier du Pass'Sport.** Il s'agit d'une allocation de rentrée sportive de 50  
euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association  
sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre  
2022 à juin 2023

<https://www.education.gouv.fr/le-pass-sport-323333>



**Découvrir la Garantie VISALE :** « Visa pour le Logement et l'Emploi », de quoi parle-t-on  
et y ai-je droit ? Réponses avec Alexandre (CFDT Protection Sociale Travail Emploi)

[https://cfdt.fr/portail/la-minute-de-vos-droits-visale-de-quoi-parle-t-on-et-y-ai-je-droit-sv2\\_1244612](https://cfdt.fr/portail/la-minute-de-vos-droits-visale-de-quoi-parle-t-on-et-y-ai-je-droit-sv2_1244612)



**Faire valoir vos droits pour les frais de déplacement domicile/travail :** Il existe deux  
types de prise en charge de ces frais. Elles sont limitées aux modes de transports  
"durables" : sur les abonnements de transports en commun et vélo d'une part, et sur le  
covoiturage et le vélo personnel d'autre part.

Toutes ces prises en charge sont exonérées d'impôts et de prélèvements sociaux.



## Rémunération :



### L'UFFA - CFDT met à votre disposition :

- Un simulateur GIPA : [https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vos-droits-et-obligations/faq/suis-je-concerne-e-par-la-gipa-en-2022-simulateur-cfdt-srv2\\_1246033](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vos-droits-et-obligations/faq/suis-je-concerne-e-par-la-gipa-en-2022-simulateur-cfdt-srv2_1246033)
- Un simulateur de la revalorisation du point d'indice : [https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/outils/nos-guides-et-fiches-juridiques/augmentation-du-point-d-indice-au-1er-juillet-simulateur-de-la-cfdt-fonction-publique-srv2\\_1243129](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/outils/nos-guides-et-fiches-juridiques/augmentation-du-point-d-indice-au-1er-juillet-simulateur-de-la-cfdt-fonction-publique-srv2_1243129)
- Une mise à jour des grilles indiciaires « types » au 1er septembre 2022 : [https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/remunerations-et-pouvoir-d-achat/grilles/-/categories/grilles-des-agents-c/mise-a-jour-des-grilles-indiciaires-types-au-1er-septembre-2022-srv1\\_1247705](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/remunerations-et-pouvoir-d-achat/grilles/-/categories/grilles-des-agents-c/mise-a-jour-des-grilles-indiciaires-types-au-1er-septembre-2022-srv1_1247705)



## Bon à savoir :

**Modification des aides handicap** [https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vie-au-travail-et-retraite/handicap/fiphfp-hausse-de-certaines-aides-au-1er-septembre-2022-srv2\\_1247453](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/vie-au-travail-et-retraite/handicap/fiphfp-hausse-de-certaines-aides-au-1er-septembre-2022-srv2_1247453)

### Situation sanitaire Covid

[https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/covid-19/covid-19-faq-dgafp-mise-a-jour-au-24-aout-2022-srv1\\_1247271](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/covid-19/covid-19-faq-dgafp-mise-a-jour-au-24-aout-2022-srv1_1247271)

<https://www.sgen-cfdt.fr/faq/personne-vulnérable-a-partir-du-jeudi-1-septembre-2022-puis-je-rester-en-asa-ou-en-teletravail/>

### Temps de travail :

L'emploi du temps des personnels Biatss en E.P.L.E peut tourner au casse-tête : sur l'espace Sgen+, des outils sont à votre disposition pour vous aider.

<https://sgenplus.cfdt.fr/article/emploi-du-temps-personnels-administratifs-eple/>

Ne pas hésiter à nous contacter en cas de questions ou de difficultés.



*Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu*



<https://www.cadrescfdt.fr/actualites/ne-faisons-pas-leconomie-de-lenergie-collective-pour-construire-la-sobriete-energetique>

**Ne faisons pas l'économie de l'énergie collective pour construire la sobriété énergétique et la transition juste !**

Depuis 1982, le droit à « l'expression directe et collective des salariés » figure dans le contenu des lois Auroux ; en 2022, comment se porte-t-il face aux volets "économies d'énergie" et "transition juste des entreprises et administrations" ?



Cette année, j'adhère !



[Adhérer en ligne](#) – Contact local : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion .... : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

**RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.**



Positions nationales du Sgen – CFDT :

[www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr) -

Contact local : [sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)

Tél : 06 20 89 63 69

## A quoi ça sert de se syndiquer ?

**Etre syndiqué**, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

**Etre syndiqué au Sgen**, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

**Etre syndiqué au Sgen- CFDT**, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

## A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.

